

SURFONDS

info

Mairie de Surfonds, 13 rue de la Mairie, 72520 Surfonds. Tél : 02 43 89 87 66 - Email : mairie.surfonds@wanadoo.fr

Octobre 2017 - N°32

3^{ème} exposition surfondaise



Dimanche 5 novembre 2017

De 14 h 00 à 18 h 00

Salle Paul Grasteau

SOMMAIRE

Vie des commissions...p.3
Autorisations d'urbanisme à Surfonds.....p.4
Salle Paul Grasteau....p.5
RAMPE.....p.5
Feu d'artificesp.6
Changement d'heures .p.8
Maladie de Lyme.....p.9
Comité des fêtesp.10
Jeunes vététistesP.10
Recette de Stefp.11
Infos pratiques.....p.12



Chères Surfondaises,
Chers Surfondais,

La rentrée vient de sonner pour nos jeunes. Ils ont repris le chemin de l'école avec crayons et cartables neufs. Pour certains, la reprise fut synonyme de nouveauté et d'inconnu. Pour d'autres, ce moment fut plus doux car il leur a permis de retrouver des camarades, dans un lieu déjà familier.

Pour vous, les adultes, la période des congés est terminée. Adieu, plages de sable blanc, randonnées en montagne ou tout simplement tranquillité de la vie estivale surfondaise. L'heure de la rentrée a sonné, les vacanciers sont de retour et bonne nouvelle : votre « Surfonds Info » aussi !

Malgré un été passable dans notre région, surtout début août, je souhaite que la période des vacances ait pu être, pour vous tous, un moment propice au repos, à la détente et peut-être aussi, l'occasion de nouveaux projets.

C'est inévitable, pour ceux qui sont partis, comme pour ceux qui n'ont pas quitté Surfonds, le mois de septembre marque le retour à la vie normale.

Revenons sur ce qu'il s'est passé depuis fin juin. Comme les années précédentes, la fête nationale « surfondaise » a eu lieu le 22 juillet et de nombreux habitants et amis des communes voisines ont participé au défilé, suivi d'un apéritif dinatoire et du superbe feu

d'artifice qui s'achève sur l'embranchement en bleu-blanc-rouge d'une réplique de la Bastille.

Vous pouvez revoir toute cette manifestation ainsi que d'autres informations sur notre site www.surfonds.fr.

L'abri bus demandé par le CMJ route de Bouloire a été réalisé et installé par les membres du Conseil Municipal et un grand nombre de bénévoles. Merci à tous !

Les projets concernant l'amélioration de l'atelier communal, les mises aux normes pour l'accès à la mairie et la salle Paul Grasteau, le terrain de jeux pour les ados, la finition des terrains de boules... Tous ces plans ont été actés et commenceront entre fin septembre et début octobre.

La société Axione travaille d'arrache-pied pour mettre au point l'arrivée de la fibre optique sur notre commune. Il en est de même pour la téléphonie mobile : le panneau d'autorisation de construire le pylône est installé.

Vos élus ne chôment pas : les commissions travaillent déjà sur de nouveaux projets toujours en adéquation avec notre budget.

Le projet de reprise du commerce du Roi David était bien engagé. Hélas, la personne censée le reprendre n'a pas eu l'autorisation par son employeur (Education Nationale) de prendre une mise en disponibilité. Affaire à suivre...

Bien à vous et à votre service,

Michel JACK

VIE DES COMMISSIONS

Tournoi du Grand Quizz



Le prochain Grand Quizz organisé par la commission culture se tiendra le jeudi 19 octobre dès 14 h 30 en salle Paul Grasteau. Toujours interactif en 100 questions de 10 thèmes différents, ce Quizz se verra ponctué de quelques menus surprises. Parlez en autour de vous et venez nombreux !

Com. Culture

Messe à Surfonds

Ce dimanche 8 octobre, à 10 h 30, aura lieu la messe annuelle à Surfonds célébrée en l'église Notre Dame de l'Assomption par la paroisse de Connerré. En plus de réunir les catholiques, il s'agit d'un temps pour se réunir dans notre village.

Concours de maisons fleuries

Le jury s'est réuni le 16 juillet dernier pour faire le tour de notre beau village surfondais. En effet, celui-ci s'embellit d'année en année. Les lauréats ont été récompensés ce dimanche 1er octobre par les membres de la commission Culture. Voici les résultats par catégorie :

Maison de bourg :

- 1) Mr et Mme Provost (rue du Cheval Blanc)
- 2) Mr et Mme Bessonnat
- 3) Mr et Mme Blasquez

Maison avec jardin :

- 1) Mr et Mme Rioux
- 2) Mr et Mme Commelin
- 3) Mme Sauzé

Maison de campagne :

- 1) Mr et Mme Auger
- 2) Mr et Mme Jacques
- 3) Mr et Mme Gendry

Coup de cœur du jury : Mme Mousselet

Félicitations à tous pour vos belles réalisations et encore merci aux membres du jury !

Com. Culture

Merci à Daoust Horticulture d'Allonnes pour le don de l'ensemble des lots remis à nos lauréats !



Nouvel abri-bus

Afin de sécuriser le nouvel arrêt de bus disponible

route de Bouloire, des membres du Conseil Municipal et des bénévoles ont réalisé et posé un abri-bus et des panneaux le signalant. Merci beaucoup à tous pour cette réalisation !

Com. Travaux

Bientôt les vacances pour les jeunes !

Le service jeunesse du Gesnois Bilurien propose des animations pendant les vacances de le Toussaint (du 23 octobre au 3 novembre) pour vos enfants âgés de 3 à 10 ans avec notamment des activités manuelles, Trampoline Park à Angers, piscine, jeux, tournoi sportif déguisé...

Pour connaître le programme détaillé, vous pouvez vous rendre sur le site de la Communauté de Communes : www.cc-paysbilurien.fr rubrique jeunesse.

L'inscription se fait au service jeunesse à Bouloire .

Votre enfant a plus de 11 ans ? Des animations lui sont aussi proposées. Rendez-vous sur le site !

Com. Enfance/scolarité

AUTORISATIONS D'URBANISME SUR LA COMMUNE DE SURFONDS

Vous avez un projet de construction (maison individuelle, garage, abri de jardin, piscine...) ou de travaux sur vos bâtiments existants (extension, modification de façade, pose de velux...) ? Vous devez demander une autorisation d'urbanisme.



C'est la nature, l'importance et la localisation (zone PLU) de votre projet qui déterminent le type de formalité auquel il doit être soumis et le formulaire que vous devez utiliser. En effet, les travaux ou aménagements non soumis à formalité au titre du

code de l'urbanisme, doivent cependant respecter le règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Il faut :

- **Un permis de construire** : pour les constructions nouvelles indépendantes de tout bâtiment existant (dont la surface plancher ou emprise au sol est supérieure à 40m² en zone U). Les travaux sur une construction existante concernant par exemple l'agrandissement d'une maison et qui ajoutent une surface plancher ou emprise au sol entre 20 et 40 m² et ayant pour effet de porter la surface totale existante au-delà de 150m².



Le recours à un architecte est obligatoire pour toute construction ou travaux portant la surface plancher ou emprise au sol à 150 m².

- **Une déclaration préalable de travaux** est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². Pour les travaux sur une construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone U du PLU
- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m,
- construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m,
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade).

Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour tout renseignement et pour vous fournir :

- le formulaire relatif à votre projet et quelques documents demandés (plan de situation, plan de masse avant projet...)
- Le classement de la zone du PLU où se situe le projet et le règlement y afférent

Vous pouvez également vous renseigner auprès du service ADS du Pays du Mans (service instructeur) et le CAUE (Conseil d'Architecture et de l'Environnement de la Sarthe).

Salle des fêtes « Paul Grasteau »

Nous vous présentons les tarifs pour l'année 2018 de notre belle salle des fêtes. Nous avons décidé à l'unanimité de ne pas augmenter cette année. La location comprend la salle, la cuisine, le bar et la vaisselle. La consommation électrique est à la charge du locataire. Un relevé du compteur est effectué à la remise des clefs.

Nous tenons à rappeler qu'une fois par an, entre le lundi et le jeudi, la salle peut être mise à disposition à titre gracieux pour les associations domiciliées à Surfonds et déclarées en mairie.

Tarifs 2018 Salle Paul Grasteau (en euros)

	24 heures	48 heures	72 heures	Week-end
Habitants de la commune	160	200	230	200
Habit. De la commune (2 ^{ème} loc)	190	230	260	230
Association domiciliée à Surfonds	110	140	170	
Hors commune	310	350	380	350
4h avec chauffage	70			
4h sans chauffage	60			
8h en journée hors électricité	80			



RAMPE

Le Relais Assistants Maternels Parents Enfants de Montfort le Gesnois est à votre disposition pour toutes demandes d'ordre administratives à destination des parents et des assistants maternels.

Celui-ci propose une permanence 1 fois par mois à la mairie de Surfonds. Voici les prochaines dates :

- Lundi 16 octobre de 9 h 00 à 12 h 00
- Lundi 20 novembre de 9 h 00 à 12 h 00
- Lundi 11 décembre de 9 h 00 à 12 h 00

N'hésitez pas à venir leur poser vos questions. Vous pouvez aussi les joindre au Centre Social LARES de Montfort le Gesnois au 02 43 76 70 25.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



« Au premier feu, tu as vite compris que la guerre ne serait pas tôt finie. Dans la tranchée, tu as connu le froid, les poux, la faim, la soif, la peur, l'effroi. »

Le Conseil Municipal et le CMJ vous donne rendez-vous ce samedi 11 novembre à 11 h 00 à la mairie afin de défiler avant la cérémonie de 11 h 10 au monument aux morts.

Puis, un vin d'honneur se tiendra à la salle Paul Grasteau avant le traditionnel repas des anciens.

Un feu d'artifices à Surfonds... Comment ça marche ?

Cela fait maintenant 3 années consécutives que le Conseil Municipal et la commission culture proposent un feu d'artifices « maison » lors de la traditionnelle fête Nationale. Mais au fait, un feu d'artifices à Surfonds, comment ça marche ?



Tout d'abord, il faut savoir que ce dernier se réfléchit très longtemps à l'avance. Il nécessite un total d'une soixantaine d'heures de travail. Dans les grandes lignes, le calendrier se définit ainsi :

- Dès décembre, première réunion portant uniquement sur les préparatifs de la Fête Nationale. Choix du thème du feu d'artifices. Cette année il s'agissait de revisiter le Rock'n Roll des années 50 aux années 80.
- Mars : Vote du budget et allocation des crédits à la commission culture.
- Avril : Choix des titres. Mixage et montage audio du medley sur les différents titres choisis.
- Mai : Choix des artifices qui doivent être calés sur la musique avec simulations par informatique en amont de la future commande. Cette partie est la plus difficile et la plus longue puisque le choix des artifices s'effectue en fonction du rendu, du prix, mais aussi de la durée en fonction du thème audio. Les artifices choisis répondent à des critères bien précis qui ne nécessitent ni permis de tir ni autorisation préfectorale. Il s'agit généralement de feux dits « compacts » comportant chacun plusieurs départs reliés à une mèche.
- Fin mai / début juin : commande et réception des artifices.
- Juin : Elaboration du plan de tir (distance de sécurité des artifices par rapport au public) et validation de ce dernier par le SDIS.

- Début juillet : dernières simulations et ajustements éventuels. Réalisation et tests des accessoires (panneaux lumineux, éclairage de la Bastille...)

- Jour J : Montage des artifices et des nombreux accessoires ; réalisation de 2 simulations sur le terrain.



Au moment du feu d'artifices, 6 membres et bénévoles de la Commission Culture se répartissent les rôles. Le coordinateur a en charge la sonorisation ainsi que la console électrique permettant d'allumer et d'éteindre les divers accessoires et surtout, c'est lui qui donne par talkie-walkie aux 5 tireurs, les ordres d'allumage des mèches de chacun des 38 artifices disposés sur le terrain dans l'ordre et suivant le plan de tir établi en amont. 1 membre du Conseil Municipal Jeunes est chargé de filmer l'ensemble du feu d'artifices pour un montage vidéo puis une mise en ligne sur le site internet dans la semaine qui suit les festivités. Cette année, c'est Léo Murillo qui était derrière la caméra.

Tout faire par nous-même nous permet de diviser, par plus de 10, le coût réel d'un feu d'artifices. Le nôtre aura duré cette année près de 11 minutes nous permettant de respecter le budget alloué.



ILS LE DISENT !

La commune de Surfonds, si elle demeure bien sûr partie intégrante de la République Française, ne craint pas l'originalité. D'aucuns diront qu'il s'agit même de l'une de ses caractéristiques !

C'est ainsi que depuis de nombreuses années la commune commémore la « Fête Nationale Surfondaise », dont la date anniversaire a l'avantage de toujours correspondre à un samedi soir, liberté calendaire de réjouissances que n'offre pas systématiquement la commémoration de la prise de la Bastille.

A l'initiative du Conseil Municipal, du CMJ et du Comité des Fêtes, une centaine de personnes se sont donc retrouvées le 22 juillet dernier, en ayant pour la plupart revêtu les ha-

bits de Marianne, dont le célèbre « bonnet de la liberté ».

La soirée a débuté par un apéritif dinatoire dans le parc de la salle des fêtes. Puis le traditionnel défilé républicain a parcouru en fanfare les rues du centre-bourg, avant que la soirée ne soit clôturée par un feu d'artifices haut en couleurs et en décibels.

Moment d'échanges toujours apprécié des habitants, la Fête Nationale Surfondaise a pour modeste ambition de perpétuer le récit de notre histoire nationale commune sous une forme ludique et conviviale. Par ces temps parfois troublés, il y a toujours là un moment de félicité collective dont nous aurions torts de nous priver.

Christophe FORCINAL - La Chaussée (Volnay)

L'accueil y est chaleureux et ne laisse que de bons souvenirs pour ceux qui y sont passés ! A Surfonds vous pouvez voir le Conseil Municipal, le Conseil Municipal jeune et le Comité des Fêtes, entourant le Maire. Tous se démènent pour faire vivre leur village et fédérer les administrés dans la bonne humeur ! Bel exemple de proximité. Un grand bravo à tous et merci pour votre accueil.

Danièle et André.

Des solognots qui feront leur possible pour revenir l'année prochaine.



CHANGEMENT D'HEURE

A vos horloges, le Dimanche 29 Octobre nous changeons d'heure, à 3h il sera 2h

En France, le changement d'heure a été décidé durant le choc pétrolier en 1975. Face à la flambée des prix énergétiques, il a fallu aligner les heures de travail sur celles d'ensoleillement. Selon une étude du ministère de 2009, cela aurait permis d'économiser 440 GWh, rien qu'en éclairage.

Depuis plusieurs années, celui-ci est remis en question. Certains experts estiment qu'avec les dispositifs permettant aujourd'hui de faire des économies d'énergie, il n'est plus justifié. Par exemple, s'éclairer avec des ampoules basse consommation ne coûte presque rien ! Ainsi, le changement d'heure pourrait être abandonné, d'autant qu'il a des effets néfastes sur notre santé, et notamment sur notre rythme de sommeil. Les personnes les plus vulnérables sont les personnes âgées et les bébés chez qui la perturbation du rythme veille/sommeil peut générer des troubles du sommeil, mais aussi influencer sur l'appétit et l'humeur. Il leur faut parfois 10/15 jours pour recalibrer leur horloge biologique.

Même si le passage à l'heure d'hiver paraît plus facile que celui à l'heure d'été (puisqu'on dort une heure de plus), le changement d'horaires chamboule tout dans notre métabolisme, déjà fatigué par le changement de saison, et l'hiver, nos besoins de repos sont plus importants.

Pour éviter le coup de pompe, voici quelques étapes qui permettraient à notre organisme de mieux vivre le passage à l'heure d'hiver :

Bon à savoir : Notre rythme est marqué par deux hormones. A l'aube, vers 5 heures, la cortisone nous donne un coup de fouet avant le réveil ; en fin de soirée, vers 23 heures, la mélatonine nous permet de trouver le sommeil. Lorsque nos horaires se décalent d'une heure, notre métabolisme doit donc s'adapter.

Etape N°1 : Réglez toutes les horloges et réveils de la maison. Certes, beaucoup d'appareils se mettent désormais à jours tout seul, cependant veillez à « synchroniser » toute la maison afin de constituer une bonne préparation psychologique de

toute la famille.

Etape N°2 : Gardez votre heure habituelle de réveil.

Le changement d'heure a toujours lieu un dimanche, pour nous permettre de nous habituer en douceur. Plutôt que de prolonger votre grasse matinée, réveillez-vous à la même heure que d'habitude, puis tout au long de la semaine, décalez-vous en douceur.

Etape N°3 : Profitez de la lumière du matin. Profitez du gain de luminosité matinale, ouvrez les volets dès votre réveil, prenez votre petit déjeuner à la lumière du jour ; cela stimulera votre bonne humeur au passage.

Etape n°4 : Proposez des activités physiques aux enfants. Le jour du changement d'heure, les plus petits risquent d'avoir du mal à aller au lit, perturbés par le changement, ils peuvent être trop énervés pour s'endormir. Pour les défouler et les fatiguer sainement, le jour du changement et la semaine qui suit, programmez plus d'activités au grand air.

Etape n°5 : Vous êtes retraités, restez synchro. Les personnes actives ont moins de mal à se recaler car elles ont un « calendrier social » qui leur impose certains horaires. Les seniors ont donc moins de facilité à assimiler le changement, en revanche, ils ont toute facilité pour faire une petite sieste, excellente habitude quand on est fatigué par un changement de rythme. Accordez-vous une petite sieste dans la journée plutôt que de prendre des somnifères.

Certains pays ont déjà renoncé au changement d'heure, en France cette compétence est devenue européenne et revenir sur ce changement semble juridiquement difficile.



MALADIE DE LYME

Quels sont les symptômes de la maladie de Lyme et où en sont les traitements ?

Les symptômes de la maladie de Lyme apparaissent chez seulement 5 % des personnes mordues par une tique porteuse de la bactérie *Borrelia*.

Pour 80 % d'entre elles, il s'agit seulement d'une atteinte cutanée : un érythème migrant apparaît 3 à 30 jours après la morsure. Une tache rougeâtre se forme sur la peau au niveau de la morsure elle-même et s'étend progressivement, de quelques millimètre par jour, en éclaircissant souvent en son centre.

Cette tache, qui peut dépasser 50 cm de diamètre, disparaît ensuite d'elle-même. On parle alors de phase précoce localisée. Dans ce cas, un traitement antibiotique permet d'éviter toute évolution de la maladie. En l'absence de ce traitement rapide, une phase dite précoce disséminée, en opposition à la phase précoce localisée, peut survenir dans les semaines qui suivent. Les principaux symptômes sont d'ordre neurologique : paralysie faciale, atteinte des racines nerveuses qui provoque douleurs et troubles neurologiques divers, voire troubles articulaires. Dans de très rares cas, les symptômes peuvent se manifester des mois voire des années après l'entrée en contact avec la tique.

A ce stade, l'antibiothérapie permet d'éradiquer les bactéries mais ne permet pas toujours une guérison complète de la maladie, il convient donc de traiter également les symptômes, grâce à des médicaments anti-inflammatoires, par exemple.



La maladie de Lyme, ou borréliose de Lyme, est provoquée par la bactérie *Borrelia burgdorferi*, transmise uniquement lors d'une morsure par une tique infectée. Toutes les tiques ne sont pas porteuses de la bactérie (seulement 10 % en moyenne en France), et toute infection ne donne pas forcément lieu à des symptômes. Le diagnostic de la maladie de Lyme repose donc d'abord sur des signes cliniques. Au stade disséminé (c'est-à-dire au-delà des seuls symptômes cutanés), il peut être confirmé, par la recherche dans le sang ou le liquide céphalo-rachidien (dans lequel baignent le cerveau et la moelle épinière), d'anticorps spécifiques de *Borrelia*.

Enfin, dans les formes les plus atypiques de la maladie, on peut rechercher la bactérie elle-même (par culture in vitro) ou son ADN, mais seuls quelques laboratoires sont en mesure de réaliser ces examens. En 2015, le réseau Sentinelles estime qu'il y a eu 33 202 nouveaux cas en France, un nombre à peu près stable depuis 2009...

Peu importe dans quel coin de la planète vous vous trouvez, vérifier la présence de tiques sur son corps après une promenade, utiliser des produits de protection et soigner ses animaux peut faire la différence. Voici donc les gestes à intégrer au quotidien pour préserver la santé de toute la famille :

1. Éviter de **marcher dans les herbes hautes** et dans les sous-bois autant que possible, surtout au moment des changements de saison.
2. Porter des **hauts à manches longues** et des **pantalons longs**, et remonter les chaussettes par dessus le bas du pantalon.
3. Opter pour des **vêtements clairs**, pour que les tiques soient plus faciles à repérer, et les laver après la promenade.
4. Protéger vos **chiens et chats** en utilisant les produits anti-tiques adaptés aux animaux.
5. Utiliser pour soi des **produits de protection** contre les insectes et les tiques.

Enfin, le plus important : **examiner son corps** entier après la promenade, notamment les aisselles, les genoux, les coudes, le cou, la nuque, l'arrière des oreilles, la tête et le pubis. Vérifier également qu'il n'y a pas de larves sur soi. De couleur brun clair, elles sont de la taille d'une tache de rousseur.

COMITÉ DES FÊTES

Randonnée pédestre & VTT

Record battu ! Avec 304 participants dont 137 pédestres et 167 vététistes, le Comité des Fêtes de Surfonds organisait ce dimanche 24 septembre sa traditionnelle randonnée sous un soleil radieux. Trois parcours pédestres de 8, 12 et 18 km ainsi que 3 parcours VTT de 18, 32 et 48 km étaient proposés. Les participants ont d'ailleurs pu donner en retour une appréciation très positive de l'ensemble des parcours ainsi que du balisage sans faille !

Sophie Dutertre, la Présidente, tient vivement à remercier tous les membres et les bénévoles qui ont participé à cette préparation de longue haleine pour leur disponibilité et l'accueil qu'ils ont réservé aux participants lors des ravitaillements .

Notez les prochaines dates !

Samedi 14 octobre : Dîner surprise
Vendredi 3 novembre : Assemblée Générale
Dimanche 26 novembre : Bourse aux jouets
Samedi 16 décembre : Noël des enfants



Trophée de France des Jeunes Vététistes

Le Trophée de France des jeunes vététistes s'est déroulé du 1^{er} au 4 Août dernier à Morzine. Il est considéré comme le « Championnat de France » des jeunes (catégories benjamins – minimes – cadets). Il est organisé chaque année par la Fédération Française de Cyclisme. Chaque région qualifie 24 pilotes durant des sélections qui ont lieu en début d'année : les meilleurs de chaque comité ont ainsi l'honneur de représenter leur région et de se disputer les podiums nationaux.

A chaque journée, sa discipline : relais, trial, cross country et descente, pour établir un classement général par comité à l'issue des 4 épreuves.

Le TFJV est l'épreuve par excellence des jeunes champions et a le pouvoir de révéler de grands noms du VTT : Julien Absalon, Fabien Barel, Maxime Marotte, Victor Koretzky, Loïc Brunni ou encore les enduristes Nicolas Lau et Jérôme Clementz sont tous des produits du TFJV.



Lors de cette édition, la Région Pays de la Loire termine 7^{ème} au classement général et 1^{ère} de l'épreuve de Trial.

Durant cette semaine à Morzine, Jordan Bloc'h, avec la sélection des Pays de La Loire, s'offre une belle 7^{ème} place, meilleure performance jamais égalée en Région.

Sa famille félicite toute l'équipe (ainsi que nous) et remercie toute la commune de Surfonds pour son soutien.



LA RECETTE DE STEF' : ENTREMET CITRON CROQUANT-FONDANT A LA FRAMBOISE

Temps de préparation : 2 heures

Temps de repos : 6 heures

Ingrédients :

Pour la génoise :

120 g de sucre

120 g de farine

4 œufs

1 pot de confiture de framboises

Pour le croquant :

200 g de chocolat blanc

100 g de petits beurres

Pour la mousse :

250 g de fromage blanc

20 cl de crème liquide à 30%MG

le jus de 2 citrons

60 g de sucre

3 feuilles de gélatine



Préparation :

Pour la génoise :

Battre les œufs et le sucre. Chauffer le mélange au bain marie jusqu'à ce que la température avoisine les 40°C. Battre ensuite le mélange jusqu'à total refroidissement. La préparation doit doubler de volume.

Ajouter ensuite la farine tamisée et mélangez en cercle et délicatement. Verser la préparation dans un moule à manquer préalablement beurré et fariné.

Enfourner à 180°C pendant à peine 20 minutes, c'est-à-dire jusqu'à légère coloration. Vérifier la cuisson à l'aide d'une pointe de couteau.

Une fois refroidie, démouler et couper un cercle de la largeur de votre cercle à gâteau et coupez-le pour faire 2 cercles d'environ 5 mm de hauteur. Passez le rouleau à pâtisserie afin des les tasser et obtenir 2 à 3 mm d'épaisseur.

Badigeonnez légèrement le deuxième de confiture de framboises .

Pour le craquant :

Faire fondre au bain marie le chocolat blanc et y ajouter, hors du feu, les petits beurres préalablement écrasés.

Disposer le cercle à pâtisserie sur votre plat. Mettre au fond la génoise nature. Verser dessus le croquant au chocolat. Le répartir de façon uniforme puis poser la génoise recouverte de confiture. Faire une légère pression afin de tasser la base de notre entremet. Laisser prendre au frais.

La mousse citron :

Commencer par faire ramollir les feuilles de gélatine dans de l'eau froide. Presser le jus des citrons et le passer au tamis afin d'enlever la pulpe et les petits pépins. Le mélanger au fromage blanc et au sucre.

Essorer la gélatine et la faire fondre au micro-ondes quelques secondes avec 2 cuillères à soupe d'eau. Les ajouter au mélange fromage blanc-citrons-sucre tout en fouettant au batteur électrique afin que la gélatine soit rapidement intégrée.

Dans un autre saladier, monter la crème liquide en crème chantilly. Ajouter délicatement la chantilly au mélange fromage blanc.

Verser le tout sur la base du gâteau. Lisser et laisser prendre au frais au moins 6 heures.

Au moment de servir, décerclez et décorez à votre guise !

Bon appétit ! Et pour ceux qui souhaitent une version plus légère vous pouvez utiliser du fromage blanc à 0%MG !



INFOS PRATIQUES



Horaires de la mairie :

Lundi	14 h 00 - 18 h 30
Mardi	9 h 15 - 12 h 15
Mercredi	9 h 15 - 12 h 15
Jeudi	14 h 00 - 17 h 00
Vendredi	9 h 15 - 12 h 15

02.43.89.87.66 - mairie.surfonds@wanadoo.fr

Des permanences sont assurées en mairie par le maire et les 3 adjoints :

- M. le Maire les lundis de 15 h 00 à 18 h 30 et les jeudis de 14 h 00 à 17 h 30
- Les adjoints en alternance les 3 premiers samedis du mois de 10 h à 12 h 00.

Horaires des déchèteries du 1^{er} octobre à début avril

	Maisoncelles-Bouloire 02 43 35 81 69	Thorigné sur Dué 02 43 82 88 47	Le Grand Lucé 02 43 75 94 22
Lundi	14 h 00 - 17 h 00	9 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 17 h 30	9 h 00 - 12 h 00
Mardi	Fermée	Fermée	9 h 00 - 12 h 00
Mercredi	9 h 00 - 12 h 00	9 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 17 h 30	14 h 00 - 17 h 30
Jeudi		9 h 00 - 12 h 00	Fermée
Vendredi	9 h 00 - 12 h 00	9 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 17 h 30	14 h 00 - 17 h 30
Samedi	14 h 00 - 17 h 30	9 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 17 h 30	8 h 30 - 12 h 00

Rappel à l'approche de l'hiver...

Malheureusement de récents incendies nous rappellent que nous devons faire attention à certaines règles de sécurité.

Alors, n'oubliez pas de faire ramener vos conduits de cheminée et de vérifier régulièrement l'état des piles de vos détecteurs de fumée !



Jeter ? Pas question !

**Ne jetez plus vos objets en panne
Venez les réparer gratuitement**

Centresocial LARES
Salle Thoury à Montfort-le-Gesnois,
Le 2^{ème} vendredi de chaque mois,

**1^{ère} édition vendredi 8 septembre
De 16h00 à 19h00**



Un café vous est offert



INFOS AU 02.43.76.70.25
ou www.cslares.fr

Centre social LARES
1 PLACE Jacques Moreau
72450 Montfort le Gesnois



PILES à l'endroit



Les piles c'est...

les batteries

ni dans le bac

ni dans le sac

Un bac de collecte est disponible en Mairie